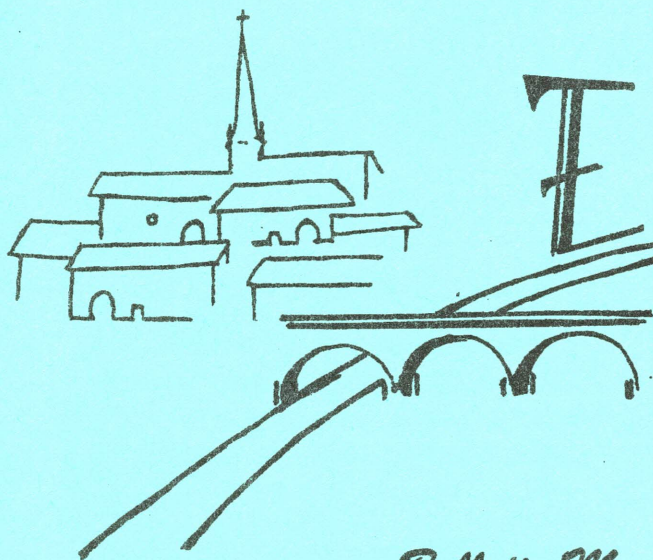


Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

DECEMBRE 2000 N°395



LE MOT DU MAIRE

L'année 2000 se termine et avec elle s'achève simultanément le siècle et le millénaire.



Avec la tempête du 26 décembre 1999, ces douze derniers mois ont été difficiles à vivre pour nombre d'entre nous qui ont beaucoup perdu et pour notre commune désormais ruinée pour longtemps. L'avenir financier est sombre, l'équilibre budgétaire aléatoire voire même impossible et la gestion particulièrement délicate pour de nombreuses années.



2001 verra la fin des travaux d'assainissement et de la grande salle, ces deux opérations lourdes ayant été commencées avant la tempête doivent en effet être conduites à leur terme eu égard aux divers engagements souscrits par la commune.

2001 sera aussi l'année où se dérouleront les élections municipales et les élections cantonales.



2001 sera enfin une nouvelle année où il faudra continuer à s'investir totalement pour sauver en forêt le maximum de ce qui sera encore vendable.

Mais au delà des difficultés, la vie continue.

Avec les élus municipaux et les employés communaux, je forme à votre intention des vœux de bonheur, de réussite, de quiétude et de parfaite santé pour vous même, votre famille et tous ceux que vous aimez.



Que cette première année du siècle et du nouveau millénaire vous soit douce et constitue le prélude d'une ère très longue de paix, de progrès, de tolérance et de respect mutuel dans notre commune et dans notre pays.

Michel JACQUEL.

EN DIRECT DU CONSEIL

Les élus étaient réunis le vendredi 24 novembre 2000 à 20h30 et ont examiné les dossiers suivants inscrits à l'ordre du jour.

1. Enquête hydraulique parc d'Activités de Grandrupt :

Au titre de la loi sur l'eau, une enquête publique se déroulera du 21 novembre au 21 décembre. Le dossier complet et le registre destiné à recevoir les observations utiles est à la disposition du public en Mairie de Thiaville sur Meurthe et de Raon l'Etape aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par ailleurs Monsieur BASLY, Commissaire enquêteur sera à la disposition du public, en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE :

- le mardi 28 novembre de 10h à 12h
- le mercredi 13 décembre de 17h à 19h
- le jeudi 21 décembre de 17h à 19h

Le Conseil Municipal, appelé de par la loi à formuler un avis sur ce dossier ne fait aucune remarque et en conséquence, émet un avis favorable.

2. Grande salle :

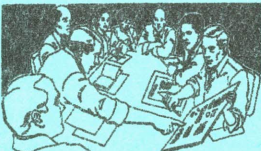
La commission des travaux entendue, les travaux ci-après sont à réaliser prioritairement dès janvier 2001.

1 – Ouverture de la grande porte (4 m de large, 5 m de haute) en façade du bâtiment. Ces travaux sont confiés à l'Entreprise MELLE d'AZERAILLES (21 928 F TTC).

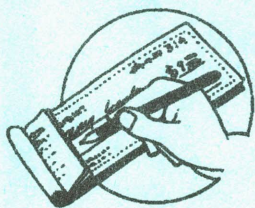
2 – Béton au sol à réaliser par l'Entreprise BRIGNON (montant compris dans le marché) drainage en façade, régilage des terres.

3 – Pose d'un compteur (tarif jaune) et branchement par EDF (26 170 F TTC).

4 – Réalisation d'un chauffage au sol pour la grande salle et classique à radiateurs à eau pour les sanitaires et vestiaires. L'appel d'offre utile est confié au cabinet SALAIGNAC à BACCARAT.



5 – Installation électrique, pose faite par l'Atelier communal. Le matériel sera fourni par la Société SODEL de ST DIE aux conditions ci-après :



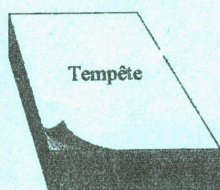
- matériel nécessaire	238 848 F TTC
- armoire câblée	51 667 F TTC
- tableau de commande	5 023 F TTC

Le coût élevé de ces fournitures résulte de l'obligation de mettre en place du matériel conforme à des normes strictes pour les établissements recevant du public. Les prix ne comprennent pas la pose qui sera effectuée par l'Atelier communal comme indiqué. Ne sont pas compris les matériels de sécurité incendie qui feront l'objet d'une prochaine étude.

3. Tempête du 26/12/1999 :

Une somme de 11 802 F a été encaissée des Services Fiscaux de Meurthe et Moselle et des Vosges au titre des pertes de récolte.

Une dotation d'équilibre de l'ordre de 233 000 F (chiffre non définitif) est officieusement attendue mais non notifiée à ce jour.



Enfin sur un préjudice estimé à 372 579 F, l'expert de l'assureur proposait une indemnisation de 100 940 F seulement, en faveur de la commune. Une contre expertise a été sollicitée. Une réunion entre AXA, son expert et le notre, la Municipalité est prévue le 20 décembre pour fixer le montant de notre préjudice.

4. Ecole :

- Pour répondre aux souhaits formulés par les enfants et leurs enseignants, des aménagements de la cour, par peinture au sol (jeu de marelle, ...) seront réalisés.

- Afin d'assurer une plus grande sécurité aux enfants qui sortent de l'école, (pour ceux qui n'empruntent pas le car) la sortie se fera par la porte de l'annexe du Foyer Rural. Cette disposition est prise à titre d'essai. Par ailleurs toutes les opportunités qui se présenteront seront saisies pour rappeler encore et toujours qu'en agglomération, la vitesse est limitée à 50Km/heure.

- Enfin, le Conseil émet un avis favorable pour financer, à hauteur de 100 F par élève habitant Thiaville, un possible séjour en 2001 à Pexonne (3 jours). Cette somme pourra être revue en fonction du montant résiduel restant à la charge des familles et s'il y a lieu selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.



5. Vergers :

Après plus d'une année "de sommeil", l'association est susceptible de connaître un nouveau départ. Pour des raisons administratives, le Bureau de l'Association souhaite le transfert du siège social de Raon l'Étape à THIAVILLE SUR MEURTHER. Le Conseil émet un avis favorable.

6. Pré de la Scie :

Pour respecter les engagements pris par Monsieur le Maire de LACHAPELLE vis à vis de ses administrés riverains de cette rue, il est décidé de rejeter dans l'égout la totalité des eaux (usées et ruissellement), de créer un déversoir d'orage et de remplacer l'actuel fossé par une cunette de 10 à 15 cm de profondeur. Le Maire donne lecture de la lettre de la DDE faisant état des réserves qu'émet ce service à la suite des décisions prises.

Pour l'avenir, tous les aménagements futurs à réaliser par les propriétaires des maisons déjà construites devront être soumis à autorisation municipale préalable, notamment les bétonnages de cour, allées, la pose de macadam, ... tout ce qui est de nature à imperméabiliser les sols, l'égout en place n'étant pas dimensionné pour acheminer des eaux de ruissellement. Idem pour les constructions futures, les eaux de ruissellement devant impérativement être acheminées par la cunette servant de fossé.

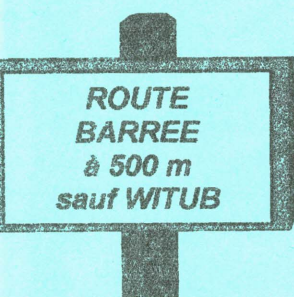
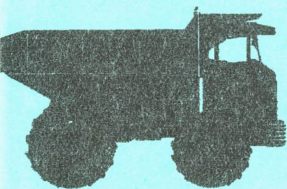
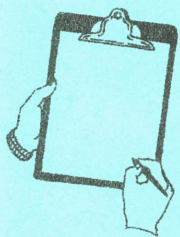
7. Chemin de Grandrupt :

Compte tenu des importants travaux de la 1^{ère} tranche d'aménagement du Parc d'Activités (10 Millions de Francs), le chemin sera barré à compter du 27 novembre entre la Société WITUB et l'échangeur, pour une durée prévisionnelle de 6 mois. Cette interdiction ne s'applique pas aux ouvriers, employés, livreurs et intervenants de la Société WITUB.

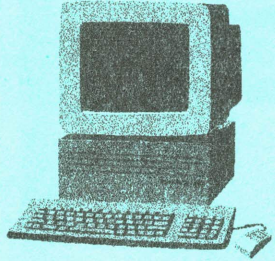
Le panneau "Route barrée à 500m sauf WITUB" sera mis en place prochainement par le groupement d'Entreprises. A noter que ce chemin a fait l'objet d'une remise en état provisoire.

8. O.N.F. :

Le point a été fait avec les agents ONF sur la situation de notre forêt. Diverses parcelles n'ont pas encore été affectées à des exploitants et une action vigoureuse s'impose donc pour trouver des exploitants et faire intervenir ceux qui ont signé des contrats... mais n'ont encore rien fait !



9. Ordinateur :



Installé en 1995, il est totalement obsolète et vient de rendre l'âme. Bien évidemment sa réparation est impossible et il convient en conséquence de procéder d'urgence à son remplacement. Le Conseil décide l'achat d'un nouvel ensemble (sauf imprimante) auprès de la Société MAGNUS. Une dépense de l'ordre de 16 000 F est à prévoir en conséquence, compte tenu par ailleurs de migration des logiciels établis en Windows 3 points 1 vers Windows 98 puis ultérieurement vers Windows 2000 dès que ce dernier sera stabilisé correctement.

Séance levée à minuit.

CLIN D'OEIL



- "- Chéri, dit une femme à son mari. Je vais chez la voisine pour lui emprunter un peu de farine. J'en ai pour cinq minutes...
 - D'accord, ma chérie...
 - En attendant, tu pourras arroser le poulet toutes les demi-heures ?"

- " Un jeune homme, enlaçant tendrement sa compagne en contemplant un clair de lune, fait des projets d'avenir :
 - Essayons de vivre ensemble, dit-il. Et si nous nous rendons compte que nous avons fait une boulette, nous nous séparerons sans nous déchirer...
 - Je veux bien, dit la jeune fille. Mais lequel d'entre nous gardera la boulette ?"

- " Un ami des bêtes entre dans la boutique d'un marchand d'animaux.
 - Je cherche des serpents, annonce-t-il au vendeur.
 - Certainement, monsieur. Nous en avons de deux modèles, à cinq cent et à mille francs...
 - Ah bon ? Et qu'ont-ils de différent ?
 - Celui à cinq cents francs est un serpent à lunettes, monsieur. Celui à mille francs porte des verres de contact."

- " - Docteur, il faut faire quelque chose ! Mon mari se prend pour un réfrigérateur. J'en ai perdu le sommeil...
 - Le sommeil ? Mais pourquoi ?
 - Parce qu'il dort la bouche ouverte. La lumière m'empêche de dormir !

**PENSEZ A NOS ENFANTS !
VITESSE MAXI 50Km/heure dans THIAVILLE**

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Communiqué des Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix :

"L'approche de l'hiver est pour les personnes handicapées un passage difficile à franchir. Quand on est déficient visuel (aveugle ou mal-voyant) la solitude est plus accentuée en cette saison. C'est pourquoi les Bibliothèques Sonores réparties dans toute la France, dispensent gratuitement à toute personne dont la vue ne permet pas la lecture, des livres enregistrés sur cassettes par nos lecteurs bénévoles. Si vous êtes susceptibles de bénéficier de notre action, vous pouvez contacter :

Bibliothèque Sonore de Lunéville

B.P. 102

54304 LUNEVILLE cedex

☎ 03.83.74.11.47 (Président M. Claude Reboisson)

Les permanences se tiennent régulièrement le samedi matin de 9h30 à 11h à :

Médiathèque de l'Orangerie

Rue du Colonel Clarenthal

54300 LUNEVILLE

Pour les personnes résidant hors Lunéville, nous bénéficions tant à l'envoi qu'au retour des cassettes de la franchise postale.

Nous comptons sur vous pour apporter un plus à ces personnes auxquelles nous voulons rendre service."

Tribunal Administratif de Nancy

Par décision n° 00.246 CE du 30 novembre 2000, le Président du Tribunal administratif de Nancy, vu la demande formulée par le Président de la commission communale d'aménagement foncier de LACHAPELLE-THIAVILLE SUR MEURTHE, désigne Monsieur Jean ALIX, demeurant 38, rue des Tilleuls - 88600 FREMIFONTAINE, comme commissaire enquêteur qui sera chargé de l'enquête publique relative à l'opération suivante :

Projet de remembrement rural dans la commune de LACHAPELLE-THIAVILLE SUR MEURTHE.

Soirée Moules Frites RCM

La soirée Moules Frites initialement prévue le samedi 9 décembre 2000 est repoussée à une date ultérieure (février ou mars 2001).

Cette date vous sera communiquée par voie de l'Entre Nous.

AUTOMOBILISTES : PENSEZ A NOS ENFANTS ! 50 Km MAXI !

VIE DU VILLAGE

Nouveaux habitants :

Monsieur et Madame THIL Pierre ont emménagé au 14 rue Général Paradis. Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.



Décès :

Le 23 novembre 2000 est décédé à NANCY, Monsieur Marcel KUHL. Il avait 88 ans et était domicilié 4, rue du Petit Paris. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 16 décembre – Assemblée Générale ASVPP – ASVPP – Foyer
 Samedi 23 décembre – Noël des enfants – Association Familiale – Foyer
 Samedi 06 janvier 2001 – Vœux du Maire – Municipalité – Foyer
 Samedi 27 janvier 2001 – Assemblée Générale RCM – Annexe



BOURSE AUX JOUETS

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour vendre ou acheter des jouets lors de la bourse organisée le week-end du 25 et 26 novembre 2000.

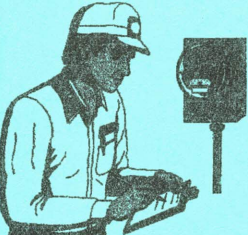
Moins de jouets ont été mis à la vente par rapport à l'an passé mais la qualité et la variété des jouets proposés ont permis de réaliser une vente équivalente aux années précédentes pour la satisfaction de tous.

Sans oublier aussi de remercier tous les bénévoles qui ont apporté leur aide pendant ces deux journées. Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous l'année prochaine et vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



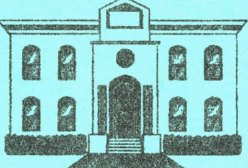
La Présidente,
Danièle HYPOLITE.

A THIAVILLE AUSSI, C'EST 50Km HEURE MAXI!!!

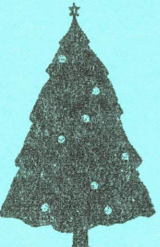
RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Messieurs Patrick DUMONT et Jean Marc GEORGES, Employés Communaux, procéderont au relevé des compteurs d'eau d'ici la fin du mois de décembre.

Merci de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil et de prendre les mesures utiles pour faciliter l'accès au compteur, s'il y a lieu.

MAIRIE

Pendant la semaine entre Noël et Nouvel An la Mairie sera fermée les matins. Les permanences du mardi 26 décembre et du 29 décembre seront assurées par les Adjoints.

NOEL

Toutes nos félicitations et remerciements à Madame Marie Claire PICARD et sa famille qui, cette année encore, ont oeuvré pour que les sapins soient décorés de leurs plus beaux atours.



Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



THIAVILLE SUR MEURTHE



MARCHE DE NOEL

Place de la mairie

vendredi 15 décembre

A partir de 18 H.



Venez nombreux

LE BENEVOLE

Le "bénévole" (*activus benevolus*) est un mammifère bipède rencontré surtout dans les associations ; il peut s'y réunir avec ses congénères suite à un signal caractéristique appelé "convocation".

Les bénévoles vivent aussi en petits groupes, dans divers endroits, et ils se retrouvent quelquefois tard le soir, le cheveu en bataille, discutant fermement sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler un budget.

Le bénévole utilise le téléphone ; ça lui coûte du temps et de l'argent, mais c'est encore le moyen le plus rapide pour résoudre les différents problèmes posés au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua" (nom populaire) dont les origines seraient à chercher du côté de l'héxagonal primaire.

Le "yaqua" est lui aussi un mammifère bipède caractérisé par un cerveau très petit qui ne peut capter que deux mots "y a qu'à". Il a des cousins les "il faut qu'on" et les "yapuqua" ayant tous les particularités d'être inaptés à se reconnaître.

Le "yaqua" est virulent, surtout en groupe, au milieu des siens ; bien abrité dans la cité anonyme ; il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour lancer son venin à l'effet redoutable : le découragement. Les premiers symptômes de cette atteinte sont rapidement visibles : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait irrésistible pour un fauteuil devant la télé.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de devenir une espèce en voie de disparition. Vont-ils être parqués dans les zoos, avec le danger de ne plus s'y reproduire. Les "yaqua" viendront leur lancer des cacahuètes et se rappeler le passé relativement récent où le bénévole abondait dans la société civile et ecclésiale.

Bénévole : une espèce utile à protéger de toute urgence.

FAGNOUX COMMUNAUTE AUTONOME

FAGNOUX A TRAVERS L'HISTOIRE

Jusqu'à une époque assez récente, Fagnoux n'est qu'une "Cense", c'est-à-dire une de ces nombreuses fermes de la petite région : cense de Clairupt, cense des Noires Terres, de St Jean à Bertrichamps, cense des Bingottes à Humbépaire, censes du Pont et de Gramont à Merviller.

La Cense de Fagnoux :

A qui appartenait-elle ?

A une famille importante de Metz soit la famille François HUYN soit la famille HILLAIRE.

François HUYN né à Metz le 20 août 1674, fils de César HUYN qui fut lieutenant général au Bailliage de Vic et à l'origine de cette famille, Claude HUYN anobli en 1556 par le duc de Lorraine. François HUYN après avoir fait des études de droit à l'Université de Pont à Mousson fut reçu avocat au Parlement de Metz, le 17-9-1696 et conseiller à la même cour le 27 avril 1698. Il épousa N. HILLAIRE, veuf il se remaria avec Marie RENAULT (REGNAULT) et mourut à Metz le 21 décembre 1718.

En 1721, la cense est vendue à Joseph GEORGEL et Gérard GEORGEL fermier de Fagnot. L'acte de vente apparaît dans le Registre des Insinuations du Bureau de Baccarat : "1721 Gérard GEORGEL Laboureur à Fagnoux et Joseph GEORGEL, vente à leur profit d'immeubles situez audit Fagnoux par la Dame Marie Renault veuve de Mr Me François HUYN Coner au Parlement de Metz, seigneur de Vernéville, Montigny Lagrange et autres lieux, contrat passé devant Me J. Lhomme notaire à Rambervillers pour seize mille francs barrois (six mille trois cent cinquante sept livres sols).

payé 68 L 11S 6 de."

Mais les minutes du notaire Lhomme de Rambervillers déposées aux Archives Départementales ne contiennent pas l'acte de vente cité ci-dessus alors qu'elles renferment d'autres actes de vente d'immeubles par la veuve Huyn. De plus, en 1747, à la mort de Joseph Georgel, dans le registre des Insinuations du bureau de Baccarat on lit : "Joseph Georgel qui a fait l'acquisition des biens dont s'agit conjointement avec Gérard Georgel frère aussy défunt des mains de Mr Hilaire de Metz pour la somme totale de seize mille francs barrois ce qui faisait à chacun huit mille francs même monnoye" et la part de Joseph est partagée entre ses quatre filles.

Qui était la famille Hillaire ? C'était une famille importante de Metz : en 1709 César Hillaire est chirurgien à Metz, Pierre Hillaire écuyer, seigneur de la Grange aux ormes a acquis en 1729 l'office de Commissaire des guerres moyennant 40 000 livres.

Qui finalement a vendu la Cense aux Georgel ? Mystère.

Raisonnement, on peut penser plutôt aux Hillaire ; sa première épouse en étant propriétaire, François HUYN en aurait hérité à la mort de sa femme ; François HUYN décédé, sa veuve Marie Renault en aurait à son tour hérité. On peut aussi penser que Pierre Hillaire l'a récupérée et vendue ayant besoin de fonds pour l'acquisition de l'office de Commissaire des guerres. Mais aucun document ne vient à l'appui de ce raisonnement. Un des nombreux mystères de Fagnoux !

Dans cette région qui appartenait à l'Evêque de Metz, citons Monsieur de Menouville Seigneur de Villé et voué de la Chastellenie de Baccarat et son épouse Madame Marguerite HUYN qui ont en 1700 une fille. (Registre paroissial de Nossoncourt) Madame de ménouville est la sœur de François Huyn.

Quelle était son importance ?

Pour avoir une idée du montant de la vente, en 1726 une vache valait 24 livres, un cheval 50 à 60 livres. Du reste, en 1726, Joseph et Gérard Georgel vendent des immeubles à Idulphe Miot pour 294 livres, Joseph en cède à Claude Marcot pour 1898 livres 11 sols et à Claude baderot pour 33 livres.

Sa superficie était importante pour la région et l'époque comme le montre une expertise de dégâts de grêle en 1717 : "un canton de seigle de trente à quarante jours, une chenevière de deux jours, de meix et jardins, des avoines devant le bois, des preys". En 1735, lors d'une réquisition de fourrage : Fagnoux : 60 fauchées de preys.

Où s'étendait-elle ?

Une autre expertise de grêle en 1741 indique les lieux dits : "au conton appelé devant Senimon et de celui appelé du chaux poille au canton appelé devant faignon". "La Corvée de Fagnoux" est un lieu dit du premier plan cadastral de La Chapelle.

Ainsi la Cense s'étend des deux côtés de la route de Thiaville à Ste barbe et dans le vallon du ruisseau des Grands Fins.

Quelques fermiers de la Cense.

1689 : Les Briot

1696 : Simon Rouillon époux Jeanne Lhomme décède à Fagnot en 1698

1701 : Humbert Maurice époux Elisabeth George

1702 : Pierre Marcolé époux Nicole George

1710 : Nicolas Toussaint

1713 : Jean François époux Anne Comte

1716 : Joseph Georgel époux Marie Marcot

1717 : Gérard Georgel époux Jeanne Mathieu.

La Communauté de Fagnoux.

Mais Fagnoux ne comprend pas seulement la Cense mais Fagnoux et Fagnouset dont les noms varient au cours des ans. Fagnoux : Fagnoul, Fagoul, Faignos, Fargoul, Fagnot, Fagnon, Fagnoux. Fagnouset : Fagnozel, Fagnousel, Faignoisel, Faignosel, Farcioulzeilz, Fagnouset.

Le territoire des Fagnoux.

Le procès-verbal d'expertise des dégâts de l'orage de grêle du 9 août 1741 nous donnent quelques indications sur les limites de la Communauté :

"Thiaville et Fagnoux

étant parvenus ensuite au Canton dit devant la Cotte toujours finage dudit Thiaville et ensuite étant parvenus au canton appelés la Roche pery même finage."

"Fagnoux et Lachapelle

étant parvenus au canton appelé devant Senimon et de celui appelé du Chaux poille et enfin sestans acheminés au canton appelé devant Fagnon ensuite de ce ils se sont transportés sur le finage dudit lieu de La Chapelle ou étants parvenus au canton appelé de la Salade joindant les grains du village de Fagnon."

Autres indications :

"Le pied de terre d'une partie des héritages dépendants et appartenant au couvent de Baccarat nous apporte quelques précisions : Un champ lieu dit à la fin du Chenot... les champs de Fagnoux d'une pointe. Un demi jour de terre et plus de terre situé plus fort du côté de Thiaville, les hoires Joseph Mathieu d'une pointe et Les Champs de Fagnoux d'autre".